

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil municipal du 2 février 2023

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 18

Membres absents excusés avec procuration : 5

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le deux février deux mille vingt-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil à la Mairie de Chomérac à dix-huit heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-sept janvier mille vingt-trois, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

Les conseillers municipaux : François GIRAUD ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Laurie VERNET ; David HENON ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Membres absents excusés ayant donné procuration : David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Nicole CROS (procuration à Isabelle PIZETTE) ; Adeline SAVY (procuration à Doriane LEXTRAIT) ; Dominique MONTEIL (procuration à Marie-José VOLLE) ; Valentin GINEYS (procuration à Gino HAUET).

Membres excusés sans procuration : /

Secrétaire de séance : Isabelle PIZETTE

Délibération n°2023_02_02_09

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, François ARSAC indique à l'ensemble du Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants réalisés	Chapitres	Montants réalisés
011 – Charges à caractère général	652 908,19 €	013 – Atténuations de charges	59 830,03 €
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants réalisés	Chapitres	Montants réalisés
012 – Charges de personnel	1 058 667,12 €	70 – Produits des services, domaine...	101 592,40 €
014 – Atténuations de produits	84 728,00 €	73 – Impôts et taxes	1 371 511,51 €
65 – Autres charges de gestion courante	220 583,16 €	74 – Dotations, subventions, participations	775 457,66 €
66 – Charges financières	28 148,02 €	75 – Autres produits de gestion courante	196 180,61 €
67 – Charges exceptionnelles	1 321,10 €	76 – Produits financiers	37,23 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	500,00 €	77 – Produits exceptionnels	7 858,85 €
042 – Opérations d'ordre	40 698,18 €	042 – Opérations d'ordre	11 134,87 €
TOTAL	2 087 553,77 €	TOTAL	2 523 603,16 €
		002 – Excédent de fonctionnement reporté	670 429,20 €
TOTAL	2 087 553,77 €	TOTAL	3 194 032,36 €
		RESULTAT DE CLOTURE	1 106 478,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants réalisés	Chapitres	Montants réalisés
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 – Subventions d'investissement reçues	323 543,94 €
204 – Subventions d'équipement versées	37 438,80 €	10 – Dotations, fonds divers...	454 389,36 €
21 – Immobilisations corporelles	462 819,93 €	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	208 206,79 €
23 – Immobilisations en cours	535 979,72 €	165 – Dépôts et cautionnements reçus	15 332,80 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	260 895,70 €	16 – Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
040 – Opérations d'ordre	11 134,87 €	040 – Opérations d'ordre	40 698,18 €
041 – Opérations patrimoniales	37 505,96 €	041 – Opérations patrimoniales	37 505,96 €
TOTAL	1 345 774,98 €	TOTAL	1 079 677,03 €

001 – Déficit d'investissement reporté	526 663,18 €		
TOTAL	1 872 438,16 €	TOTAL	1 079 677,03 €
RESULTAT DE CLOTURE	-792 761,13 €		

RESTES A REALISER :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants à réaliser	Chapitres	Montants à réaliser
204 – Subventions d'équipement versées	29 064,07 €	13 – Subventions d'investissement reçues	343 978,45 €
21 – Immobilisations corporelles	1 208 532,95 €	16 – Emprunts et dettes assimilés	1 200 000,00 €
TOTAL RESTES A REALISER	1 237 597,02 €	TOTAL RESTES A REALISER	1 543 978,45 €
		RESULTAT DES RESTES A REALISER	306 381,43 €

Monsieur le Maire explique que les résultats du compte administratif de l'année 2022 sont en adéquation avec les résultats du compte de gestion de Monsieur le comptable municipal.

Il apparaît :

Un excédent de fonctionnement de : 1 106 478,59 €

Un besoin de financement en investissement de : 792 761,13 €

Un besoin de financement corrigé des restes à réaliser de : 486 379,70 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre un avis favorable à l'adoption du compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2022.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, la séance est présidée par la 1^{er} adjointe, Mme Doriane LEXRAIT, Monsieur le maire s'étant retiré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu la délibération approuvant le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 concernant le budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'année 2022.

Adopté à la majorité (19 voix)

Pour : Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; François GIRAUD ; Adeline SAVY ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Valentin GINEYS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; David SCARINGELLA ; Bernadette DEVIDAL ;
Contre : Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Le Maire,
François ARSAC



La secrétaire de séance,
Isabelle PIZETTE